

40 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Guides étudiants

Mme l'Adjointe SCHIRRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon participe à la réalisation de deux outils d'information sur les possibilités d'enseignement supérieur en Franche-Comté :

- «le guide régional : que faire après le bac ?»

Ce guide est destiné aux lycéens de classes de terminales de l'Académie. Réalisé en coproduction avec la Délégation régionale de l'Onisep, cette brochure imprimée en 11 000 exemplaires, présente toute l'information en matière de formation, de calendrier, de contacts, de conseils mais aussi toute la vie étudiante sur les campus.

- «le Guide de l'étudiant 2013-2014»

Dans une démarche d'efficacité, de cohérence et de développement durable, l'Université et le CROUS de Besançon se rejoignent pour éditer à présent une brochure unique qui s'adresse à tous les étudiants, en lieu et place des deux outils précédemment distribués en parallèle. Ce livret, sera imprimé en 25 000 exemplaires et présentera toutes les modalités pratiques de vie sur les campus en Franche-Comté.

Un espace de communication rédactionnel sur la Ville de Besançon est réservé dans les deux guides. Ce partenariat a pour objectif de maintenir les lycéens dans notre région, d'être une source d'attractivité au niveau national et international, de montrer que la capitale régionale offre des formations supérieures de qualité, des possibilités d'insertion professionnelle et contribue à la dynamique du tissu socio-économique régional.

La Ville de Besançon est sollicitée pour une subvention à hauteur de 4 000 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera prélevée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'édition et de la diffusion de deux guides étudiants.

«M. Cyril DEVESA : Je profite simplement de ce rapport pour donner un petit peu de baume au coeur à Jean ROSSELOT en lui donnant les résultats du dernier classement du Parisien des villes qui attirent le plus d'étudiants selon divers critères dans lequel Besançon est classée 5^{ème} devant des villes comme Dijon par exemple.

M. LE MAIRE : Merci Cyril de le dire, d'ailleurs il y a eu une rafale dernièrement de bons classements pour Besançon, on est 15^{ème} des villes les mieux gérées de France. Cela dit, parfois on est moins bien classé, on en parle moins donc ça s'équilibre. Mais là c'est vrai que Besançon est très attractif, et vous savez pourquoi ? C'est la qualité des enseignants, ça c'est clair, c'est bien vrai, n'est-ce pas Monsieur ROSSELOT, mais c'est aussi la qualité de la vie tout court et de la vie culturelle, c'est aussi très important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.